

Responsabilité
civile des
dirigeants

Sécurité
des salariés et
bénévoles



Votre protection **au cœur**
de nos préoccupations



PRÉVOYANCE



SANTÉ



ÉPARGNE RETRAITE



IARD


Chorum
GROUPE **vyv**

Une expertise de choix... pour vous accompagner

Chorum est la seule mutuelle exclusivement dédiée aux professionnels de l'ESS depuis plus de 60 ans

- + Valeurs mutualistes, de transparence et de solidarité.
- + Collaboration étroite avec les partenaires sociaux pour co-construire une protection sociale de qualité.
- + Développement de l'emploi de qualité et de la santé au travail, à travers notre centre de ressources et d'action Cides.

- 716 000 personnes protégées
- 22 885 structures adhérentes

SMACL Assurances est une mutuelle administrée par des élus locaux, des agents territoriaux et des dirigeants associatifs

- + Une expertise fondée sur les valeurs ancrées dans le quotidien des collectivités et des associations : intérêt général, solidarité, transparence et équité.
- + Une structure mutualiste.
- + Un pôle dédié à la gestion des structures associatives, avec une équipe d'experts prêts à répondre à vos questions.

- 5 000 personnes morales de droit privé
- des structures majoritairement issues du secteur sanitaire et social

Chorum et Smacl Assurances : des expertises complémentaires pour mieux vous protéger !

A l'écoute de ses adhérents et avec une volonté de vous accompagner et de vous apporter les solutions optimum adaptées à vos besoins. Chorum vous propose grâce à son partenariat avec SMACL assurances, une nouvelle solution afin de garantir la **protection de votre structure ainsi que celle de vos salariés.**

Chorum et Smacl Assurances c'est le renforcement de valeurs communes pour une **protection sociale mutualiste et solidaire.** Tout en plaçant l'humain au coeur de nos préoccupations grâce à notre **expertise et notre savoir-faire.**

Depuis plus de 40 ans, SMACL Assurances assure et accompagne les associations dans leurs missions au quotidien.

Parce que vous engagez votre responsabilité, en tant que dirigeant, salarié ou bénévole, nous nous engageons à protéger vos intérêts et vos actions.

Ils nous font confiance !

- établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ;
- instituts médico-éducatifs (IME) ;
- établissements et services d'aide par le travail (ESAT) ;
- foyers de jeunes travailleurs (FJT) ;
- associations de réinsertion sociale ;
- associations départementales des parents et amis de personnes handicapées mentales (UDAPEI) ;
- maisons d'accueil spécialisées (MAS) ;
- mutuelles, fondations, fédérations ;
- missions locales, crèches, haltes-garderies, etc

Dirigeants, salariés et bénévoles : des responsabilités à protéger !

Votre responsabilité peut être engagée notamment sur le plan civil, pénal ou encore fiscal.

Il est indispensable de préserver son association, ses biens personnels tout comme ses proches en évitant d'avoir à supporter le plus souvent des **frais de défense lourds**, voire des **dommages et intérêts.**

Et si aujourd'hui, nous vous protégeons au sein de votre association dans l'exercice quotidien de votre activité.



Responsabilité civile des dirigeants

Votre fonction de dirigeant vous amène chaque jour à des prises de responsabilité conséquentes.

Parce que votre statut vous engage personnellement, le contrat Responsabilité civile du dirigeant vous protège, des **mises en cause personnelles** dont vous pouvez faire l'objet **dans l'exercice de votre fonction**.



Bon à savoir...

- : Un dirigeant qu'il soit à la tête d'une association
- : comprenant moins de 9 salariés ou 150 salariés,
- : peut être amené à engager tout ou partie de
- : son patrimoine personnel pour s'acquitter de
- : demandes de réparations, voire se retrouver
- : endetté.

Une protection adaptée à votre prise de risque

Responsabilité civile des dirigeants

Les conséquences pécuniaires et les frais de défense résultant de la mise en cause de votre responsabilité personnelle en tant que dirigeants sont pris en charge. Vous pouvez choisir votre avocat en toute liberté.

Frais de constitution de caution pénale

Les frais de dossier pour l'étude et le montage du dossier par un intermédiaire financier sont pris en charge.

Frais de défense engagés d'urgence

Lorsque l'urgence de la situation ne vous a pas permis de recueillir notre accord préalable, nous vous remboursons les frais et honoraires réglés pour votre défense.

Des services à la mesure de votre engagement

Information juridique

Bénéficiez de l'expertise de juristes pour répondre aux questions liées à votre mandat et vous accompagner dans votre prise de décision.

Assistance psychologique

Une écoute psychologique peut être organisée et prise en charge par SMACL Assistance suite à la survenance d'événements traumatisants (accident, maladie grave, agression, mise en cause judiciaire, etc ...).

Assistance gestion de crise

SMACL Assistance met en place l'ensemble des moyens, des modes d'organisation et des techniques pour faire face à la survenance d'une crise et en atténuer les conséquences négatives (communication de crise, reconstitution d'image, protection du dirigeant en cas de menace).

les 

- ▶ Une protection à la fois des dirigeants de droit et de fait
- ▶ Frais de défense engagés en cas d'urgence
- ▶ Un contrat sans franchise
- ▶ Une assistance gestion de crise
- ▶ Un service d'information juridique
 - ▶ Frais de caution pénale



Sécurité des salariés et bénévoles

Le contrat Sécurité des salariés et bénévoles d'association protège vos collaborateurs **dans la pratique de leurs fonctions**. Votre association peut choisir d'assurer tout ou partie de ses salariés et bénévoles, dans la mesure où ils sont susceptibles de voir leur responsabilité recherchée dans l'exercice de leurs fonctions.

les 

- ▶ Une souscription collective pour un bénéfice individuel
- ▶ Des garanties adaptées aux risques juridiques de la vie associative
- ▶ Un service d'information juridique pour vous accompagner
- ▶ Une garantie de maintien de salaire
- ▶ Une assistance psychologique

Des garanties pour assurer vos collaborateurs

Protection juridique

SMACL Assurances prend en charge la défense de l'assuré mis en cause au titre de ses fonctions devant les juridictions civiles ou pénales. Et, elle accompagne également l'assuré dans la résolution du litige l'opposant à un tiers, aussi bien à l'amiable que, si nécessaire, en cas de procédure judiciaire.

Assistance psychologique

L'assuré déstabilisé par la procédure judiciaire peut consulter un spécialiste de l'écoute psychologique. SMACL Assurances apporte assistance et soutien à l'assuré qui en exprimerait le besoin suite à un litige garanti. Dans ce cas, SMACL Assistance organise et prend en charge des entretiens téléphoniques individuels avec un psychologue clinicien, et si nécessaire, des entretiens en face à face.

Maintien de salaire

Dans le cadre d'une procédure pénale engagée à l'encontre du salarié, le contrat prend en charge le maintien de son salaire.



Bon à savoir...

- : Un salarié ou bénévole d'une
- : association, dans le cadre d'une
- : procédure pénale engagée à son
- : encontre, peut être amené à financer
- : personnellement ses frais de défense,
- : voire ne plus percevoir son salaire si ce
- : dernier est dans l'incapacité d'exercer
- : ses fonctions.

Un soutien juridique pour être bien informé

En prévention de tout litige ou pour toute question concernant la vie associative, SMACL Assurances met à votre disposition sur son site internet (smacl.fr), un **espace d'information juridique** qui peut être complété, si besoin, par une information délivrée par téléphone par des juristes qualifiés.

En cas de litige, l'assuré peut obtenir des renseignements sur ses droits et obligations.

Des solutions à la carte... pour vous protéger

Une large gamme de contrats pour s'adapter aux besoins de votre association



RESPONSABILITÉ CIVILE DES DIRIGEANTS



SÉCURITÉ DES SALARIÉS ET BÉNÉVOLES

Contrat	Objectif	Les +
RESPONSABILITÉ CIVILE / DÉFENSE PÉNALE ET RECOURS	• garantir les conséquences pécuniaires que l'association peut encourir du fait des dommages corporels, matériels et immatériels causés à autrui en raison de ses activités	• locaux occasionnels d'activités garantis • contrat sans franchise
PROTECTION JURIDIQUE	• garantir les litiges liés à l'existence de l'association et activités statutaires	• libre choix de l'avocat
INDIVIDUELLE ACCIDENTS CORPORELS	• garantir le préjudice que pourraient subir les personnes dans les cas d' accidents corporels dont elles seraient victimes ou à l'occasion des activités organisées par l'association	• indemnisation en dehors de toute responsabilité
DOMMAGES AUX BIENS	• garantir le patrimoine immobilier de l'association et le mobilier	• garantie valeur à neuf • franchise unique
VÉHICULES À MOTEUR	• prendre en charge les conséquences pécuniaires de la responsabilité encourue par l'association et assumer les frais de défense pénale et de recours indemniser des dommages au véhicule	• assurance du conducteur incluse • assistance 0 km incluse pour les -3,5 t • contrat sans notion de bonus-malus
AUTO-COLLABORATEURS (en complément ou en substitution)	• garantir en complément ou en substitution du contrat personnel les dommages causés ou subis par les véhicules terrestres à moteur appartenant et conduits par les bénéficiaires, lorsqu'ils sont utilisés pour les besoins et dans l'intérêt exclusif de l'association	• auto-collaborateurs en complément remboursement de la franchise • auto-collaborateurs en substitution aucune déclaration auprès de l'assureur personnel • aucun impact sur le bonus-malus du bénéficiaire
BRIS DE MACHINE	• garantir l'indemnisation des bris ou destructions de machine survenant dans les locaux, au cours de déplacement et lors de l'exploitation en tous lieux	• garantie tous risques en tous lieux protection du matériel contre les actes de malveillance
TOUS RISQUES OBJETS	• garantir l'indemnisation des objets contre tous bris destruction, détérioration, avarie ou disparition d'origine accidentelle imprévisible ou fortuite	• contrat Tous risques accidentels • garantie en tous lieux • extension lors d'opérations de démontage, remontage, chargement, déchargement
TOUS RISQUES INFORMATIQUES	• garantir les frais de réparation ou de remplacement du matériel informatique endommagé ou détruit	• indemnisation en valeur à neuf (36 mois) • garantie en tous lieux
PROTECTION FINANCIÈRE	• compenser la perte de marge brute résultant de la baisse du chiffre d'affaires causée par l'interruption totale ou la réduction de l'activité assurée	• protection des équilibres financiers • prise en charge des frais supplémentaires
ANNULATION DE MANIFESTATION	• garantir le remboursement des frais engagés par l'association dans le cas où la manifestation est annulée, ajournée ou écourtée	• garantie annulation de manifestation en plein air • intempérie pendant la période estivale

Des services pratiques et innovants

- ▶ **Soutien juridique pédagogique** est à votre disposition 24 h/24 et 7 j/7 pour vous apporter toutes les réponses nécessaires à l'exercice de votre métier dans différents domaines de droit.
- ▶ **La déclaration et la gestion de vos sinistres en ligne** : contrats Dommages aux biens, Responsabilité civile, Véhicules à moteur, Individuelle des accidents corporels.
- ▶ **Un diagnostic devis et un diagnostic réparation** : pour vous aider à gérer l'entretien de votre parc de véhicules en toute sérénité et limiter vos coûts techniques.
- ▶ **Une assistance aux personnes et aux véhicules 24 h/24 et 7 j/7 avec SMACL Assistance.**
- ▶ **Création de votre document unique.**

Chorum, c'est :

La seule mutuelle entièrement dédiée aux **acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire**.

Une offre de **prévoyance, santé, épargne retraite et d'ingénierie sociale**.

Des garanties et des services dédiés **aux acteurs de l'ESS**.

Un réseau d'**experts ESS** implanté **sur tout le territoire**.

CIDES : un **centre de ressources et d'action** pour le développement de l'emploi de qualité dans l'ESS.

www.chorum.fr

www.chorum-facilit.fr

SMACL Assurances, c'est :

Une mutuelle d'assurance au coeur des territoires depuis plus de 40 ans.

Un acteur reconnu pour la protection des **salariés et dirigeants d'associations de l'ESS**.

Une offre adaptée aux structures dédiées à l'accueil des **personnes âgées et au handicap**.

Une entreprise à taille humaine, **4 fois certifiée pour ses engagements ***

* En faveur de la qualité de service, de l'environnement, de la santé, de la sécurité et de la diversité au travail.

www.smacl.fr

www.chorum.fr



SMACL Assurances, assureur :

Siège social : 141, avenue Salvador Allende, CS 20000 - 79031 Niort CEDEX 9 / Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances / RCS Niort n° 301 309 605

Chorum Conseil, marque de référence de l'ESS, distributeur, gestionnaire et courtier en assurance :

SAS d'intermédiation en assurance au capital de 1.539.000€ / RCS Nanterre 833 426 851 - répertoire ORIAS 170 073 20 - www.orias.fr / Siège social : 4-8 rue Gambetta - 92240 MALAKOFF / Tél : 01 84 76 15 00 / E-mail : chorum.conseil@chorum.fr / Site internet : www.chorum.fr / Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des assurances - sous le contrôle de l'ACPR - 4 Place de Budapest, 75436 Paris - (www.acpr.banque-france.fr) exerce son activité en application des dispositions de l'article L521-2 II 1°b : après avoir recueilli les exigences de son client, CHORUM CONSEIL propose un ou plusieurs contrats d'assurances sélectionnés parmi les offres et produits provenant d'un ou plusieurs organismes partenaires / La liste des assureurs partenaires est fournie sur la fiche d'information conseil / Capital social détenu à hauteur de 97% par VYV INVEST dont le siège social est sis 33, avenue du Maine – Tour Montparnasse – BP 25 - 75755 Paris Cedex 15, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro SIREN 839 314 242 / Réclamation : CHORUM CONSEIL - Service Réclamation 4-8 rue Gambetta 92240 Malakoff / Médiation : La Chambre Nationale des Praticiens de la Médiation (CNPM), SAS dédiée à la médiation de la consommation, est compétente pour intervenir sur tout litige n'ayant pas pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement adressée à votre courtier. Elle peut être saisie via la plateforme de médiation du site <http://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par courrier postal en écrivant à : CNPM-MEDIATION-CONSOMMATION, 27, avenue de la Libération, 42400 Saint-Chamond / CHORUM CONSEIL perçoit au titre de son activité de distribution une commission incluse dans la prime d'assurance

